

**DECISION N° 20220912_P_115
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

**Département de la
Haute-Loire**

**Arrondissement
d'YSSINGEAUX**

**Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du 30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme

Objet : Signature d'un acte spécial de sous traitance pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine d'été en parc aqualudique sur la commune d'Aurec-sur-Loire

N° 20220912_P_115

Le Président,

Décide

De signer un acte spécial de sous traitance au marché qui annule et remplace le précédent :

OBJET

- Mandataire du groupement : **B INGENIERIE**
- Entreprise du groupement concernée : **BUREAU D'ETUDES FLUIDES JF BEAUVOIR**
- Pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine d'été en parc aqualudique sur la commune d'Aurec-sur-Loire

Pour la réalisation des prestations suivantes :

- **Assistance technique pour les études fluides**

D'un montant maximum de :

- 27 036.24 € HT en paiement direct

L'entreprise sous-traitante désignée :

**CERENE
26 RUE MARCEL PAGNOL
38008 L'ISLE D'ABEAU**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Les autres modalités relatives aux conditions de paiement restent inchangées.

Fait à LA SEAUVESUR SEMENE, Le 12 SEPTEMBRE 2022

